SYDELA LOIRE-ATLANTIQUE territoire d'énergie

OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT ECO ÉNERGIE TERTIAIRE

09/03/21

www.sydela.fr

1. Présentation du SYDELA

SYDELA
LOIRE-ATLANTIQUE
territoire d'énergie

Acteur **public** référent des **énergies**
au service des **collectivités locales**

Maîtrise de la demande en énergie

NOTRE PÉRIMETRE

- Donner la possibilité d'un service de conseils en énergie sur tout le département
  c'est-à-dire pour les communes des 11 EPCI n'ayant pas de conseillers en local (carte à suivre)
- Actions concrètes sur l'ensemble de votre patrimoine public en vous faisant réaliser des économies

NOS ACTIONS

- Expertise et conseil dédiés à la gestion énergétique de vos bâtiments et éclairage public
- Mise en place d'une politique énergétique maîtrisée
- Appui technique à toutes les étapes de vos projets
- Études énergétiques de vos bâtiments (audits énergétiques, diagnostics d'usages)
- Instrumentation de bâtiments sélectionnés
- Notes d'opportunité EnR

LES FINANCEMENTS

- Convention avec les communes de 3 ans à hauteur de 0,80€ /habitants /an

Communes adhérentes au service de maîtrise de l'énergie

Adhésion au "Conseil en Énergie Partagé"
Loire-Atlantique au 1er janvier 2021

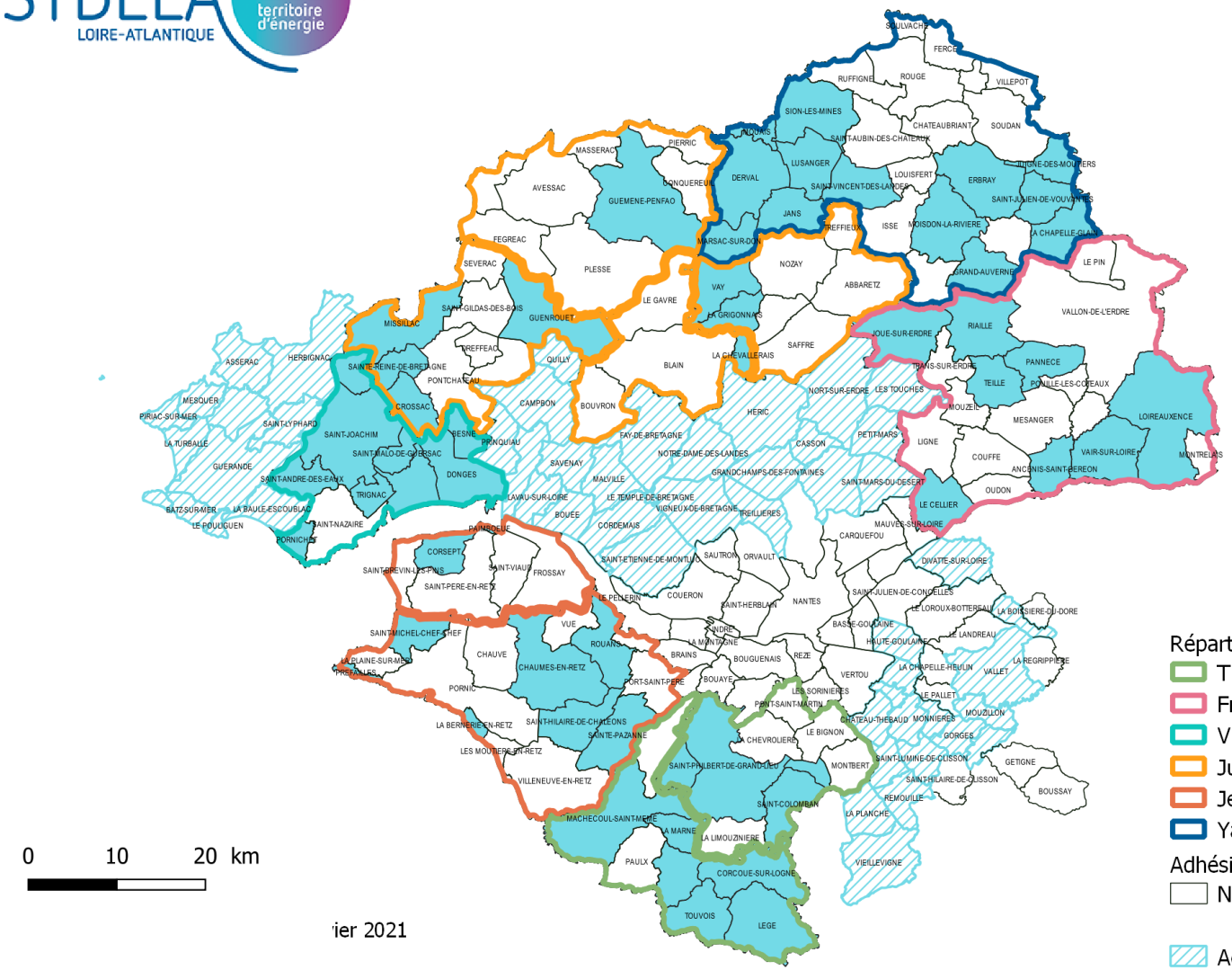

Au 1er janvier 2021:

- 57 communes adhérentes CEP du SYDELA
- 60 communes non adhérentes (17 intéressées)

Travail en coopération avec les autres conseillers énergie du département, notamment à travers une coordination 44

2. Offre de service Eco Énergie Tertiaire

Proposition d’offre de service SYDELA

ETAPES	CONTENU	ECHEANCE
1/ IDENTIFIER LE PATRIMOINE CONCERNE	• Transmission d'une matrice EXCEL d'identification du patrimoine avec toutes les données à recenser dans OPERAT • Analyse parcellaire de la commune	30/09/2021
2/ RECUEILLIR LES DONNEES	• Pour les bâtiments assujettis, collecte des données de consommations : -> récupération de l'historique des consommations et saisie sur SYDECONSO, liste des travaux réalisés récemment, type et âge du système de chauffage, gestion du bâtiment, mandat auprès des locataires... -> tri des consommations par Climatisation – Ventilation – Chauffage (CVC) ou Usages (USE) ?	
3/ S'IDENTIFIER SUR OPERAT ET OBTENIR SES OBJECTIFS	• Ouverture d'un compte et saisie du patrimoine assujetti [SOUS RESERVE]	
4/ ELABORER UN PLAN D'ACTIONS	• Tri des bâtiments par consommation d'énergie/ m² ; par potentiel de gain • Déterminer les bâtiments prioritaires pour un audit énergétique ou diagnostic d'usages • Création d'un marché Audit décret tertiaire à prix négociés, pour les communes adhérentes suivre les audits • Aide aux choix des travaux pour réaliser les objectifs • Définition d’une stratégie globale du patrimoine de la commune	30/09/2026
5/ IDENTIFIER SES CONTRAINTES ET MODULER LES OBJECTIFS	• Sur la base de l’audit, proposer des modulations d’objectifs selon les contraintes • Saisir ces modulations + justificatifs sur OPERAT [SOUS RESERVE]	
6/ DEPLOYER ET SUIVRE LE PLAN D'ACTIONS	• Contrôler la réduction des consommations en regard des objectifs fixés dans le plan d’actions et des travaux mis en œuvre • Faire un bilan régulier et proposer des corrections si besoin	
7/ DECLARER LES CONSOMMATIONS SUR OPERAT	• Saisie automatique des données annuelles via SYDECONSO	30/09/XXXX

Identifier le patrimoine assujetti

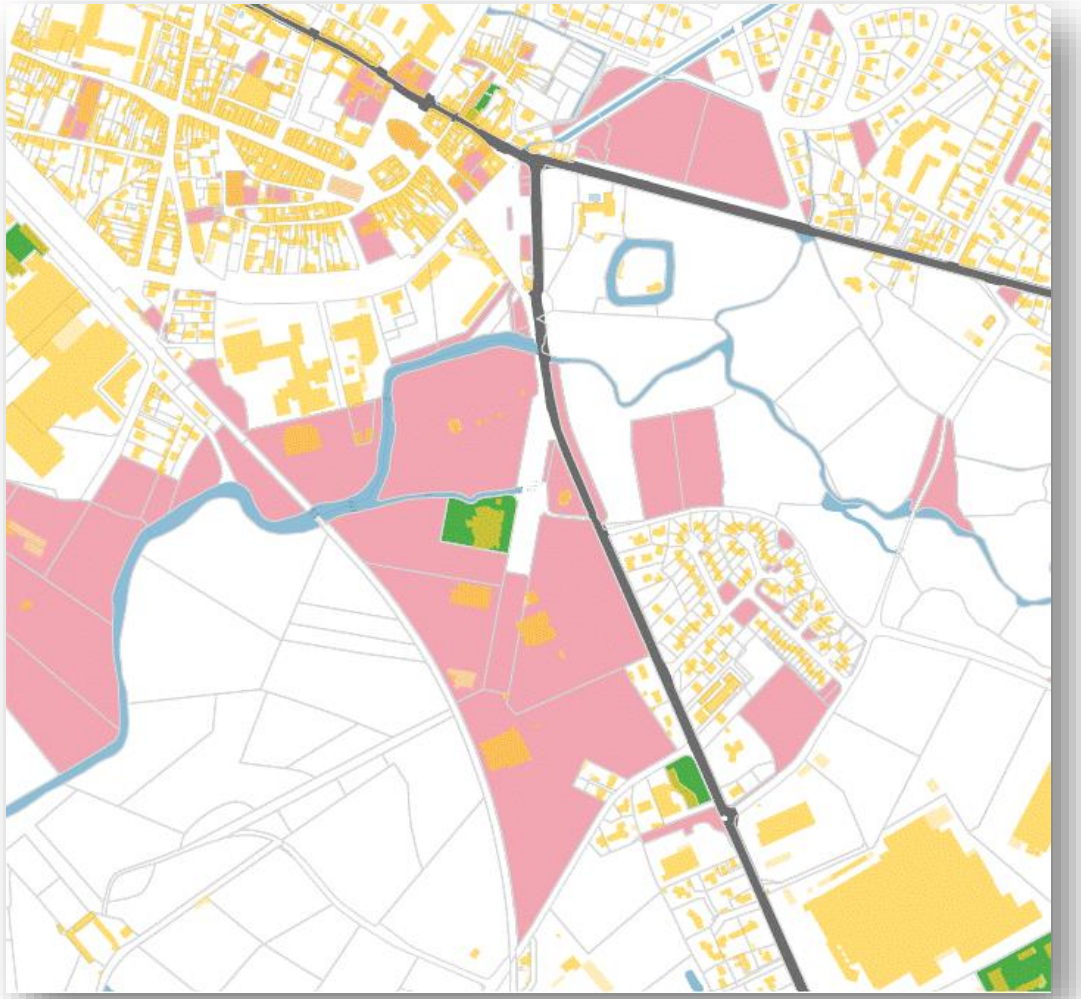

- Recensement avec les communes de leurs bâtiments du secteur tertiaire, avec surface plancher >1000 m²
- Recherche en sus des unités parcellaires
- Remise aux communes d'une matrice pour collecter toutes les informations d'identification du patrimoine demandées par OPERAT

Recueillir les données de consommation

- Collecte des données de consommations disponible via notre logiciel SYDECONSO
- Et recueil des consommations de stock et de l'historique des travaux réalisés ces 10 dernières années si besoin
- Mise en perspective avec les données de valeurs absolues de référence

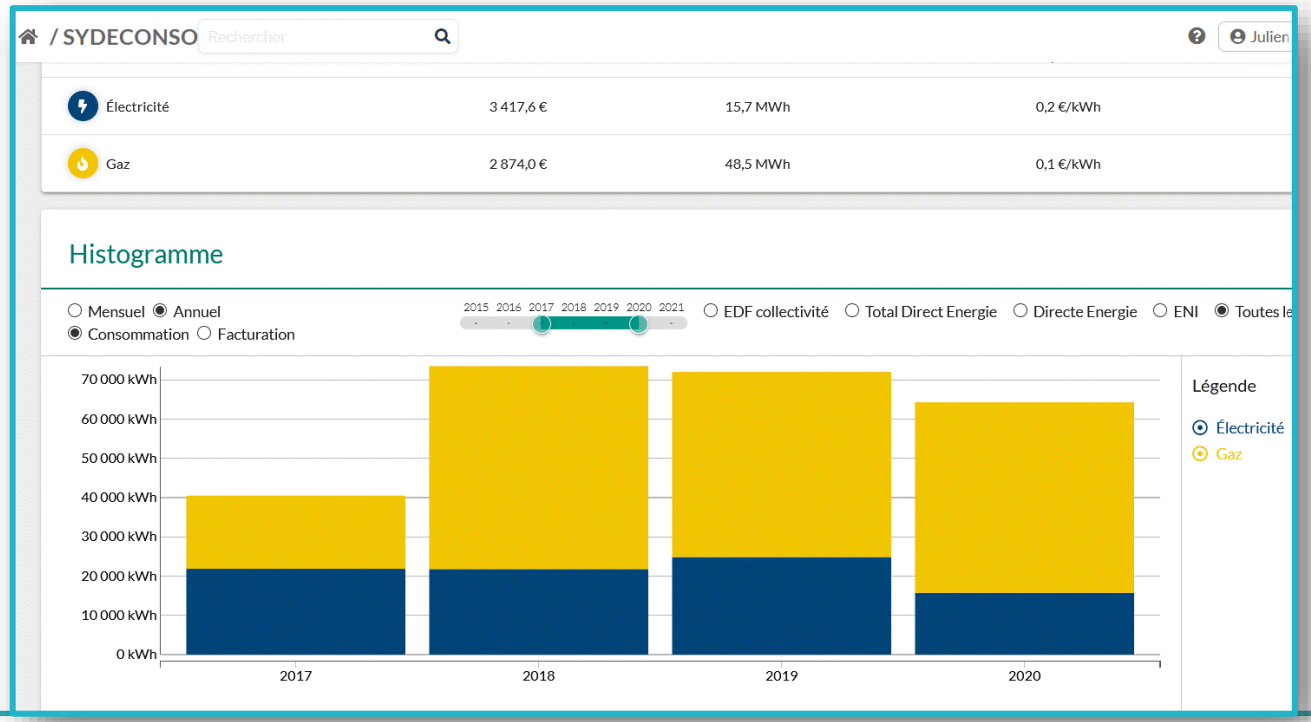

Définir une stratégie patrimoniale

- Sur le patrimoine assujetti, estimer les gains à réaliser et des coûts de travaux (ratios)
- déterminer les bâtiments à rénover prioritairement
- Programmer des audits énergétiques et/ou des diagnostiques d'usage de ces bâtiments
- Élaborer un plan d'actions à mettre en œuvre pour rénover ces bâtiments d'ici 2030 pour atteindre les objectifs du décret tertiaire au niveau patrimonial

Déployer et suivre les plans d'actions

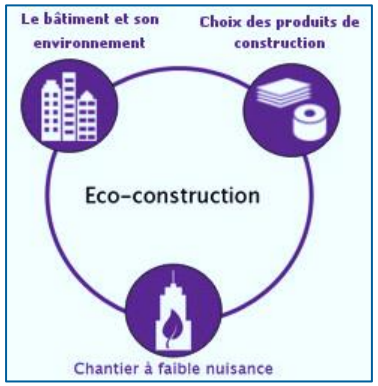

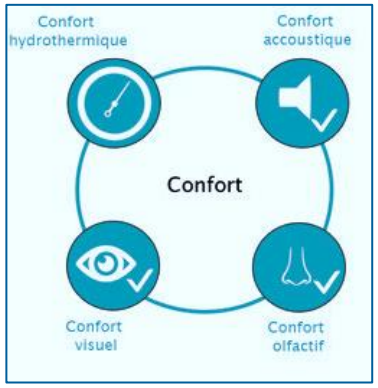

- Aide au choix des travaux et à la rédaction des cahiers des charges
- Conseils sur les points de vigilance à avoir
- Recherche de financement dédié aux travaux
- Mise en place d'actions de sobriété énergétique et d'amélioration du confort

Déclarer automatiquement les consommations des bâtiments

- Notre logiciel d'analyse des consommations SYDECONSO pourra, chaque années, déclarer automatique les consommations d'énergie des bâtiments

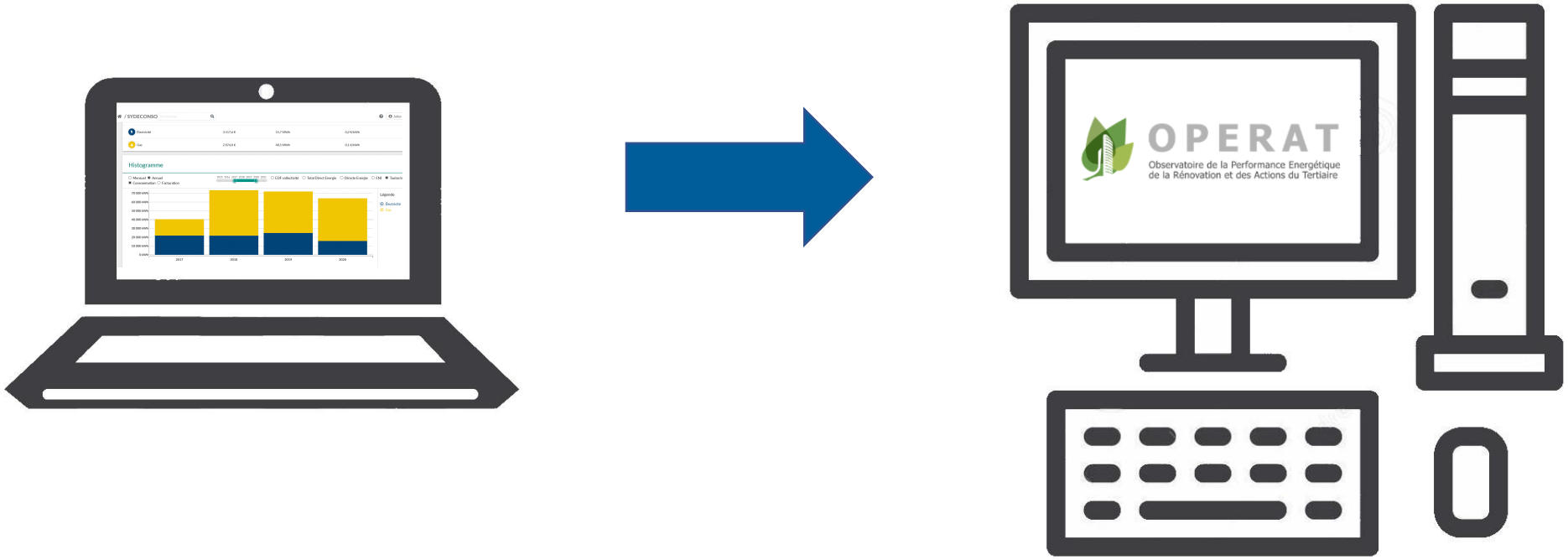

3. Modalités d’accompagnement

Modalités d’accompagnement à l’obligation Éco Énergie Tertiaire

- Les élus du SYDELA ont voté pour que cet accompagnement au respect de la réglementation soit **gratuit, mais conditionné à l’adhésion des collectivités au service de Maitrise de l’énergie.**

- A ce titre, un **appel à manifestation d’intérêt des communes, mais aussi des EPCI, à adhérer à cette mission va être lancé** prochainement.

- Les modalités de contribution des EPCI ne seront pas calculées en fonction de la population, mais en fonction du patrimoine à suivre et du temps estimé au cas par cas.

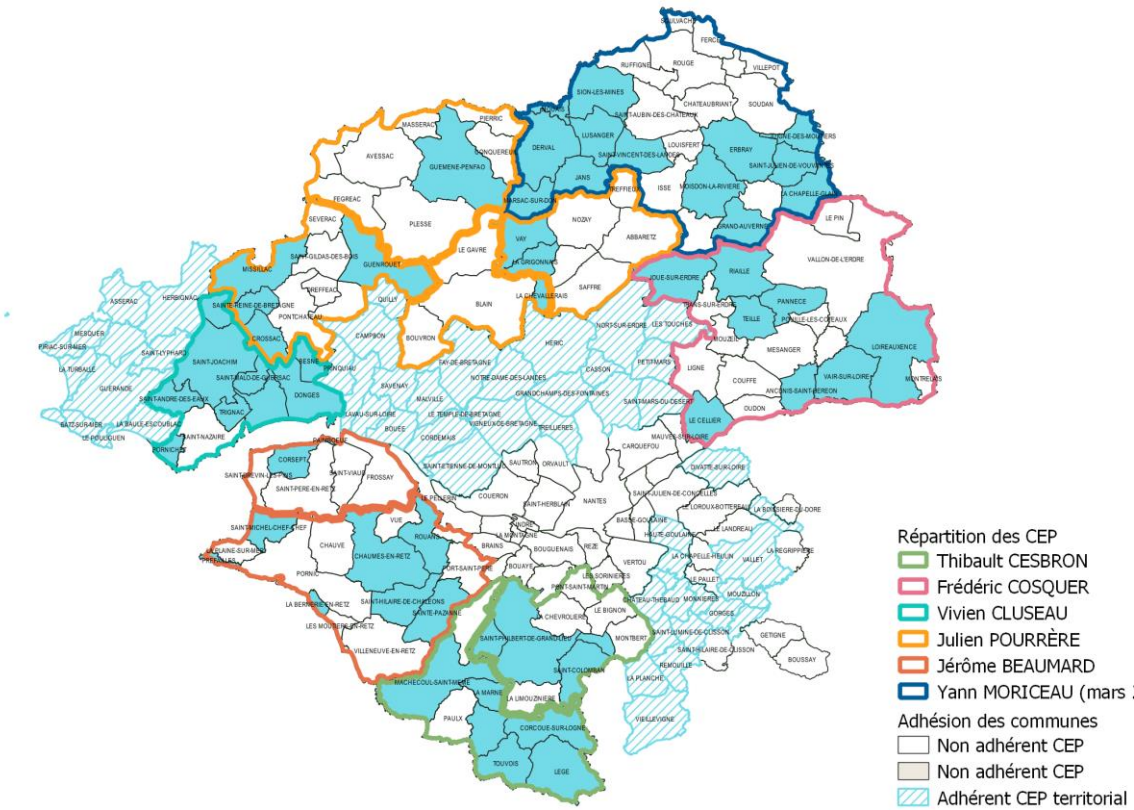

Échéances

- **18 mars 2021** : webinaire de présentation détaillée de notre offre d'accompagnement
- **1er semestre 2021** : AMI Maîtrise de l'énergie du SYDELA
- **1er juillet 2021** : adhésion au service
- **30 septembre 2021** : limite de déclaration du patrimoine assujetti

SYDELA

LOIRE-ATLANTIQUE

territoire d'énergie

www.sydela.fr